

Sujet : [INTERNET] Projet d'implantation de 12 éoliennes Chambon Puyravault

De : estelle.prunier@laposte.net

Date : 03/05/2019 11:27

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite le lieu dit blameré sur la commune de Puyravault depuis presque 10 ans, et je suis contre le projet de ce parc pour les raisons suivantes:

- Aujourd'hui depuis mon jardin j'ai une vue dégagée sur les champs et si ce parc se réalise, j'aurai un parc de 12 éoliennes de 180m de haut !
- Conséquences sur la santé des riverains : qui s'en préoccupe réellement ?
- La décision d'implanter des éoliennes devrait être prise en concertation avec les habitants des communes car nous sommes les premiers concernés, avant de privilégier des intérêts économiques !

Je suis contre ce projet. Comment peut on envisager autant d'éoliennes sur si petit territoire !

Mme PRUNIER Estelle

14 route de la macre

Blameré

17 700 PUYRAVAULT

Sujet : [INTERNET] observations enquête public Projet éolien Chambon-Puyravault

De : Jean-Pierre ROI <roipuy@orange.fr>

Date : 03/05/2019 14:24

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Merci de prendre en compte les observations et les pièces annexées dans le cadre de l'enquête publique du projet de Parc éolien de Chambon-Puyravault

Bien cordialement

Jean-Pierre ROI

— projet eolien piece n°1.jpeg —

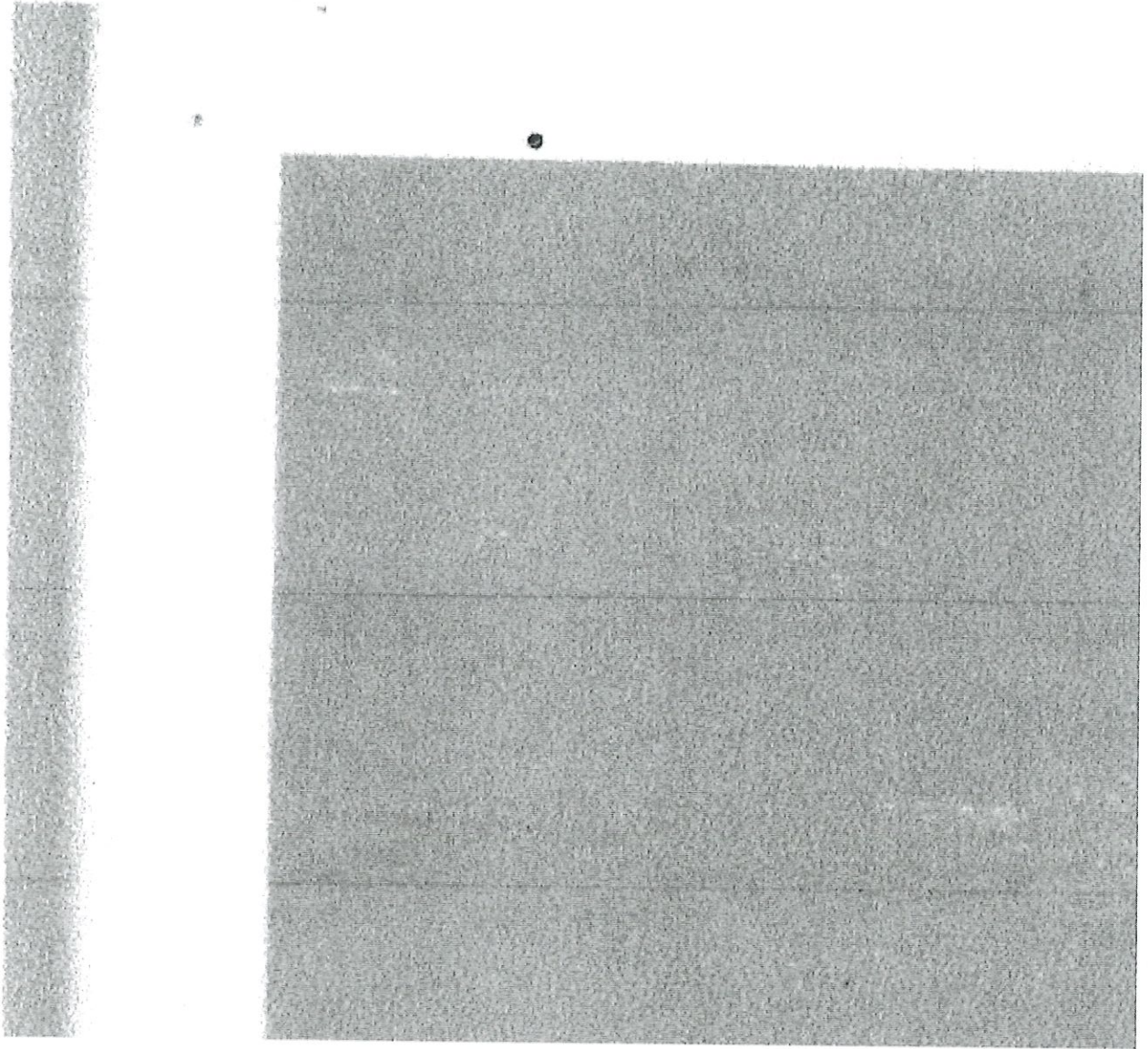
Le c
com

Ma
Mm
FIN

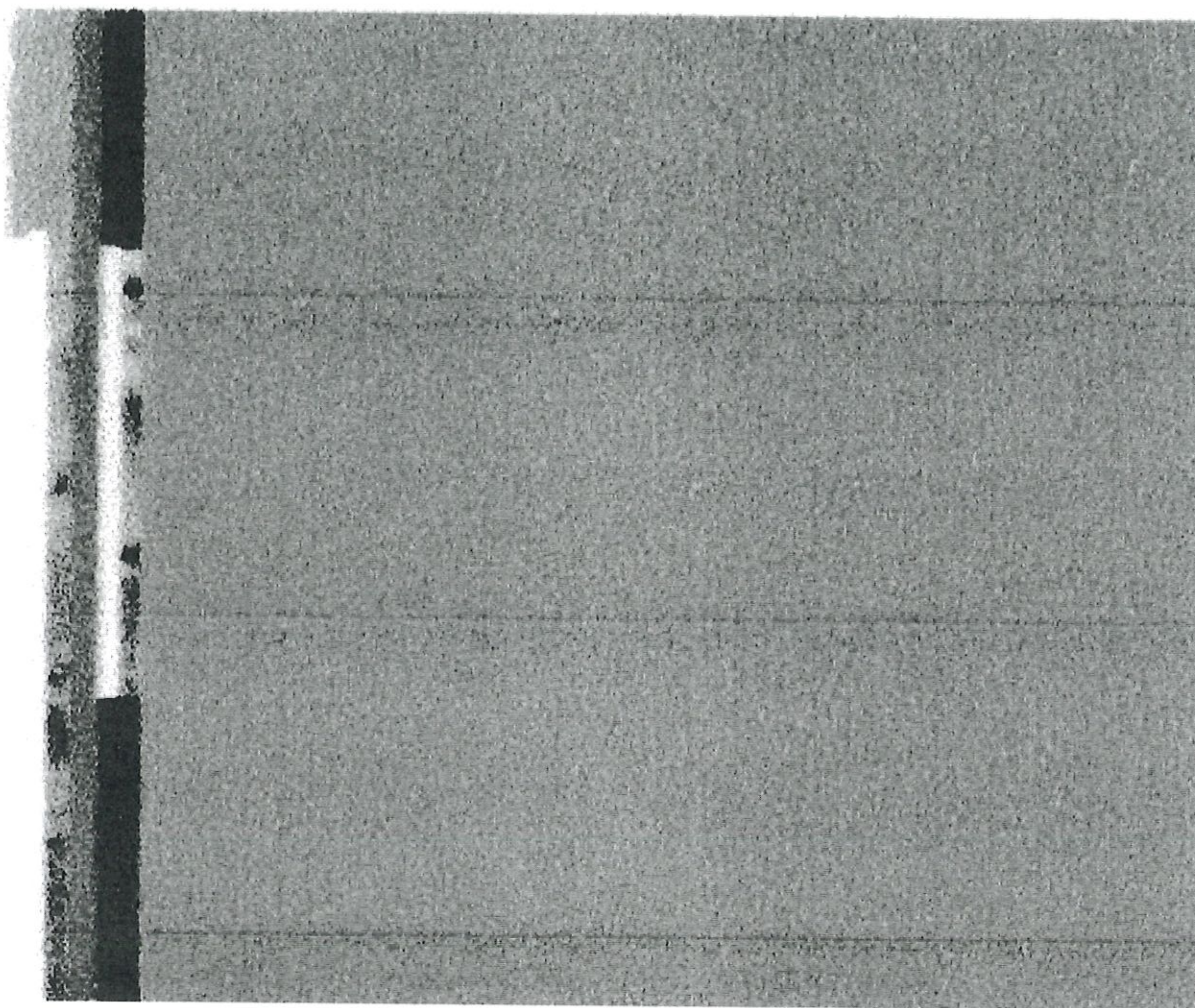
Le c
com
à se
pou
En c

Le c
com

— projet eolien piece n°2.1.jpeg.jpeg



— projet eolien piece n°2.2.jpeg.jpeg.jpeg



— Pièces jointes : _____

Enquête publique Ferme Eolienne Chambon-Puyravault (8).odt	30 octets
projet eolien piece n°1.jpeg	380 Ko
projet eolien piece n°2.1.jpeg.jpeg	380 Ko
projet eolien piece n°2.2.jpeg.jpeg.jpeg	380 Ko

Enquête publique Ferme Eolienne Chambon-Puyravault

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Le projet mis à l'enquête appelle un certain nombre d'interrogations sur la forme et le fond

Sur la forme

Comment une Société de droit privé peut-elle s'arroger le droit d'occuper tout un territoire par un projet pharaonique de 12 éoliennes de 180 m de hauteur au mépris de toutes ou parties des lois ou réglementations nationales ou européennes ?

N'existent-t-il pas de règles pour qu' un tel projet, qui doit relever de l'intérêt général, soit le résultat d'un appel à projets lancé, de façon similaire aux projets off-shore et piloté par des instances publiques ou para-publiques et qui laisse latitude de proposer des solutions alternatives dans le cadre du développement des énergies renouvelables.

Une telle entreprise au capital de seulement 1000 € peut-elle avec l'accord de quelques propriétaires fonciers imposer un projet bravant en toutes ou parties les règles de droit en matière d'environnement et de protection de la flore, de la faune et surtout de l'espèce humaine.

Sommes-nous dans une nation où règne "le fait du prince" ou dans une démocratie où les citoyens revendiquent plus que jamais le droit à l'expression et au respect.

Si le besoin de faire évoluer les pratiques et les objectifs en matière de production, de consommation et d'économie d'énergie sont indéniables et nécessaires ceux-ci ne peuvent être issus que d'action et de choix dans le cadre d'une démarche démocratique et concertée.

Un nouveau projet de loi n'est-il pas en cours d'élaboration?

Où et quand a eu lieu la concertation citoyenne et publique avant la mise à l'enquête de ce projet "ficelé" avec un semblant d'avis des deux collectivités concernées ?

On ne peut que faire le constat (Pièce n°1) que le Conseil Municipal de Puyravault a refusé tout débat public lors de sa délibération du mois du 14 Décembre dernier.

On notera que 4 membres, et non des moindres, soit le quart de l'équipe municipale, sont directement ou familialement impliqués ou intéressés dans le projet au regard de l'identité des promesses signées au titre de l'occupation foncière et jointes au dossier

Qui plus est le Maire de la Commune se trouve être le Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire au sein de la Communauté de Communes Aunis Sud et donc l'interlocuteur désigné des porteurs de projets éoliens pour le compte de cette Collectivité, le Président s'y refusant pour éviter toute prise illégale d'intérêt .

N'y a-t-il pas collusion des genres?

Or cette Collectivité, première concernée par les retombées fiscales d'un tel projet, a dans sa séance plénière du 16 Avril dernier émis, à une importante majorité, **un avis tout à fait défavorable** à ce projet en cohérence avec son propre Projet de Territoire 2015-2030 (voir extrait , pièce n°2) qui ne renie pas l'énergie éolienne "*mais en préservant les sites d'un point de vue écologique mais également paysager*".

Cet avis est bien sûr de la plus grande importance dans l'appréciation du projet soumis à enquête. On peut vraiment regretter que cet avis n'ait pas pu s'exprimer plus tôt faute d'une concertation publique et donc d'une connaissance plus compréhensible et approfondie du dossier par la population.

On pourra être étonné par les propos tenus par les Maires de Chambon et Puyravault à

l'occasion de cette réunion (voir extrait de presse , pièce n°3).L'un a reconnu publiquement avoir négocié "de gré à gré" avec les promoteurs ! Quand à son collègue puyravais, il promet à ses administrés une baisse de la fiscalité équivalente aux ressources nouvelles (lesquelles ?) issues du projet. Comment prendre un tel engagement pour l'avenir? Les Conseils Municipaux se renouvellent tous les six ans et la prochaine échéance est en 2020...

Cet édile ne semble pas appréhender au regard de ses propos que si un tel projet était autorisé il serait l'annonce de "la chronique d'une mort annoncée" de la Commune à moyen et long termes.

Indépendamment des habitants actuels, jeunes et moins jeunes qui auront à subir les effets nocifs sur leur mode et cadre de vie et leur santé, il ne faudra plus espérer aucun développement de l'habitat et donc la non-perception des recettes fiscales qu'il aurait généré, car le secteur urbanisable (non identifié ni pris en compte dans le dossier ainsi que certaines constructions existantes récentes) est impacté par toutes les éoliennes. Donc plus d'école, plus de gîtes...une population vieillissante et peu fortunée. Un village en ruines dans 30 ans... Quelle qualité de vision prospective derrière de tels propos !

On peut comprendre, qu'au regard de ces éléments, le peu d'empressement de ces Maires et de leur Conseil Municipal à vouloir publiquement débattre du projet.

Ce débat doit donc avoir lieu avant tout avis formalisé du Commissaire Enquêteur et a fortiori de l'autorité compétente pour accorder ou pas une autorisation définitive.

Il en va du fonctionnement normal de nos instances démocratiques dont le Président de la République a pris récemment l'engagement de conforter leur fonctionnement et le respect du droit d'expression des citoyens .

Il serait aussi très pertinent de préconiser la mise en oeuvre de la demande de moratoire formulée par le Conseil Départemental auprès de l'Etat par la voix de son Président et actée par la délibération de cette instance lors de sa session de Mars dernier.

De même si on se place sur le plan régional, les énergies renouvelables sont aussi une compétence de la Région, et compte tenu de la concentration anarchique des projets éoliens sur le seul secteur nord de la Charente Maritime, cela nécessite un avis formel de cette collectivité en justification de cette situation. Il semblerait notamment en terme de cohérence de la répartition territoriale des sources d'énergie que l'agglomération bordelaise justifierait la proximité de parcs éoliens d'une certaine densité si l'on juge cette forme d'énergie la plus pertinente.

A ce stade des observations qu'il soit bien clair qu'il n'y a pas d'opposition frontale à l'utilisation de l'énergie éolienne mais un usage pragmatique, raisonnable et concertée. Donc **NON** à l'éolien industriel basé uniquement sur des intérêts financiers et spéculatifs au détriment des usagers qui payent au prix fort cette forme de fourniture d'électricité (taxes et autres charges) et subissent les impacts des générateurs sans bénéficier d'aucun avantage.

OUI, avant tout, à toute démarche d'économie d'énergie notamment dans l'habitation, *l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas .*

OUI à la recherche d'autosuffisance dans tous les projets de construction.

OUI en particulier à l'utilisation de l'énergie solaire dans les constructions existantes ou nouvelles.

OUI à la méthanisation, à l'utilisation des déchets pour produire de l'énergie.

OUI par exemple pour notre territoire Puyravault Chambon et les communes environnantes à un projet cohérent et complet pour satisfaire les besoins d'énergie pour la population concernée et avec notamment une (1 et pas 12) éolienne de hauteur et d'envergure

minimale et à plus de 1500 mètres de toute habitation ou lieu de vie. Cette installation serait complétée par une politique incitative, d'économie d'énergie, de mise en place de panneaux solaires (en particulier sur les bâtiments agricoles ou industriels), de valorisation de l'utilisation du bois en combustible (la Commune de Puyravault est propriétaire de parcelles de bois)...Ce projet devrait être d'initiative publique (région,département, CDC, communes...) avec éventuellement un financement participatif et donc une possibilité d'intéressement économique de la population concernée.

Un vrai projet citoyen et éco-responsable !

Je pense sur ce point m'associer totalement aux observations formulées sur ce dossier par Madame Nathalie Boucard qui a fait, par ailleurs, la démonstration publique de sa probité, de son attachement et de son dévouement à la gestion et la défense de l'intérêt public.

Depuis des centaines d'années nos " anciens" avaient su avec intelligence, en respectant les paysages et leur environnement, construire avec une architecture adaptée à la région du lieu d'implantation de magnifiques moulins à vent aujourd'hui classés pour certains en monument historique ou que l'on a plaisir à voir se restaurer , pour gérer leurs problèmes de production d'énergie pour de multiples usages.

Nous sommes loin de ce véritable massacre de notre environnement et cadre de vie promis par l'installation de 12 machines équivalentes en volume et hauteur à 12 "demi Tour-Eiffel" ou 12 "tours Montparnasse" avec la rotation de pales en plus , dans une plaine aunisienne pratiquement dénuée de toute végétation occultante et atténuante d'impact visuel et auditif. Le projet prévoit même avec l'accord municipal un arrachage de très belles et hautes haies...Inadmissible.

De plus, notre Département, hautement touristique par ailleurs, et placé en vigilance rouge par rapport à la prolifération des moustiques tigres, verra se priver d'une quantité inconnue mais importante("on comptera les morts après la mise en service" dixit le dossier) de chauves-souris qui outre leur intérêt au niveau de la biodiversité, peuvent détruire en moyenne 2000 moustiques par sujet et ainsi on va concourir sciemment à augmenter le risque très sérieux d'un développement des maladies tropicales graves de type *dengue*, *chikungunya* et autres .*Les autorités sanitaires commencent sérieusement à se préoccuper de ce risque.* Où est leur avis sur ce point ?

Notre génération a-t-elle vraiment le droit de prendre de tels risques et de ne pas appliquer le principe de précaution?. **Non, non et non** car demain ceux qui auront pris des décisions irréversibles et irresponsables ne seront plus là pour répondre de leurs actes.

Donc une décision validée , débattue et prise avec l'accord d'une majorité identifiée s'impose.

Le débat public et citoyen est absolument nécessaire pour informer, s'interroger et proposer des solutions alternatives, ou pas, avant toute décision.

Sinon la contestation au-delà de l'aspect juridique pourrait, dans le contexte de l'ambiance actuelle de notre société, prendre des formes de contestations plus violentes qui ne pourront qu'accentuer la fracture sociale qui s'est créée dans notre pays.

Tout cela va à l'encontre des efforts faits par nos dirigeants nationaux pour apporter des apaisements à l'angoisse qui gagne la population sur beaucoup de sujets même si le volat environnement ne semble pas être actuellement un sujet majeur de leurs préoccupations. Alors Monsieur le Commissaire enquêteur, de grâce, demandez l'organisation d'une véritable concertation publique et je m'associe à ce titre (et à toutes les observations de son mémoire) totalement à la démarche de Monsieur Yvon Foucaud à l'occasion de cette enquête. Avant de finaliser votre avis je vous laisse la responsabilité d'en solliciter

l'organisation auprès des autorités compétentes.

Sur le fond

Au-delà de ces observations de forme et d'ordre général, le dossier technique soumis à cette enquête présente, outre des détails très généralistes qui "noient" l'assimilation et la compréhension du dossier, beaucoup de lacunes par rapport à la spécificité et la réalité du territoire impacté et n'apparaît pas très sérieux sur certains points.

On peut relever en particulier :

- que les données semblent arrêtées à l'année 2016

C'est ainsi que nombre de projets de parcs éoliens sur d'autres territoires adjacents (Forges, Péré, Landrais...) ne sont pas évoqués, ni pris en compte en terme d'impact paysager notamment.

- que le type de générateur n'est pas défini et que par conséquent il est impossible d'apprécier les paramètres liés à leur fonctionnement

- que la cartographie n'est pas mise à jour notamment sur le plan du bâti et des secteurs potentiels de développement de l'habitat ce qui a pour effet de minimiser les impacts du projet notamment au sud et ouest de la commune de Puyravault

- qu'aucun montage photo ne fait apparaître les impacts par rapport au secteur sud-est de la même commune qui pour l'essentiel subit la proximité des éoliennes situées sur celle de Chambon.

On perçoit nettement que cette mise en situation porte pour l'essentiel sur cette dernière commune au regard sûrement de l'avis favorable plus explicite des élus de cette commune par rapport au projet. De plus la lecture "informatique" en est assez difficile.

On peut être extrêmement surpris et dubitatif à la lecture des réponses faites par le pétitionnaire aux observations pertinentes des services de l'Etat (mémoire complémentaire) qui n'ont qu'un caractère évasif et nullement affirmatif ou étayé, voire négatif quand il s'agit par exemple de répondre à la nécessité de solliciter une dérogation ("*si on demande une dérogation le projet n'est plus viable*")

Qui fait la loi ? il est dommageable que l'Etat n'émette aucun avis par rapport à ces réponses.

Pourquoi la MRAE n'a-t-elle émis aucun avis dans les délais ce qui rend celui-ci favorable de droit. Manque de temps pour répondre ou acte de facilité ? La présence de cette structure à un débat public permettrait d'avoir probablement la réponse.

Quelle surprise de lire que les espaces en pied d'éolienne doivent être entretenus de telle façon à être exempts de toute végétation afin ne pas attirer la faune qui pourrait être tuée par la rotation des pales... Un comble !

C'est donc 5.2 hectares de terres agricoles les meilleures de France en terme de productivité qui seraient ainsi sclérosées à tout jamais alors que le monde agricole se bat, à juste titre, pour que les surfaces cultivées soit préservées au maximum, sans parler de la déstructuration souterraine provoquée par les massifs en béton. Plus de 5 ha de désert ! (voir le spectacle sur les sites existants)

La terre agricole est rare et chère mais à l'échelle financière d'un projet d'éolien industriel c'est "epsilon" (cf. la rémunération des propriétaires fonciers)

J'en parle très librement et sereinement car j'aurais pu avec mes héritiers, si j'avais répondu aux sollicitations alléchantes de ces "rapaces financiers", être dans le clan de ces "heureux propriétaires"...

Mais j'ai eu une longue carrière pour le compte d'une importante collectivité territoriale dans le domaine notamment de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace et du territoire et je

sais donc autrement que par de beaux discours ou de belles promesses respecter l'environnement, le cadre de vie et la santé de la population...

Pour ne pas alourdir mes propos et ne pas reproduire à l'identique des observations très pertinentes formulées par différentes personnes je vous prie de prendre acte que j'approuve et suis totalement solidaire des mémoires, déposés en format numérique, notamment par

- Madame Nathalie Boucard
- Monsieur Yvon Foucaud
- Monsieur Michel SOULARD pour le compte de l'association VLC qui a vécu les

mêmes problématiques sur le dossier récent de Villeneuve la Comtesse
J' y joins (pièce n°4) les documents fournis par Monsieur Michel DESPLANCHES lors de l'enquête publique du projet de Forges d'Aunis qui sont parfaitement transposables , de part leur objectivité et leur neutralité, au dossier de Chambon- Puyravault.

En conclusion et pour ne pas se restreindre et s'enfermer dans un débat pro ou anti-éolien il convient de rester objectif par rapport à la problématique locale qui concerne particulièrement tout le Nord du département et qui a été parfaitement résumée par les propos récents de Monsieur Dominique BUSSEureau Président du Conseil Départemental parlant du "lobby éolien":

"Ce sont des gens sans foi ni loi qui se fichent pas mal des aspects environnementaux. Ils ne développent qu'une vision purement mercantile. Il y a actuellement plusieurs centaines d'éoliennes en projet en Charente-Maritime c'est inacceptable !

Ce n'est pas le principe de l'éolien que nous combattons, mais bien l'excès d'éolien".

Dans l'attente d'un débat public et d'une véritable concertation sur ce dossier,

j'émet un avis TRES DEFAVORABLE au projet présenté.

Cet avis et les causes qui le génèrent sont partagés par mes héritiers propriétaires fonciers à Puyravault à savoir:Mme Sandrinne ROI,Mme Karine SERVILLAT,Mme Florence PROUX.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait à Puyravault le 02 Mai 2019
par Jean-Pierre ROI

1 Chemin des Epinettes
17700 PUYRAVAULT

roipuy@wanadoo.fr

- Conseil Général 45 %	14 084,16
- Fonds propres	17 213,98
TOTAL TTC	31 298,14

Pièce n° 1

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la création de deux postes d'agent recenseur non titulaire et à temps non complet, afin de réaliser les opérations du recensement 2019, pour la période du 3 janvier 2019 au 16 février 2019.

Mme Laure BLEUX, coordinatrice du recensement informe que deux districts ont été définis, un sera attribué à Mme Eise FLEURET et l'autre pour M. Nathan RAMBEAU. Une aide forfaitaire de 1 272 € est attribuée par l'INSEE.

Le conseil municipal, à la majorité, avec 10 voix pour et 1 voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SPA de la Rochelle, qui recueillera tout chien ou chat errant ou abandonné, qui lui serait déposé à son refuge de Lagord par les services de notre commune et effectuera toutes les démarches et recherches utiles pour retrouver les propriétaires ou assurer leur placement dans un nouveau foyer. (Sauf les chiens de 1^{re} catégorie). En compensation, notre commune s'engage à verser une participation de 514 €, avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal décide de changer de prestataire pour le remplacement des deux photocopieurs (mairie et école) et d'accepter la proposition de SORAM sise à Niort qui offre un coût trimestriel de la location pour deux copieurs neufs à 662,00 € TTC. Actuellement, le loyer trimestriel des deux copieurs dont un reconditionné, est à 756 € TTC.

Compte rendu de la Commission « développement durable » : la commission s'est réunie le lundi 3 décembre avec la présence de Mme Lucille GRIZEAU de Nature Environnement 17 et des Présidents des associations de chasse pour évoquer la création des 10 panneaux thématiques qui seront installés sur le sentier pédagogique. L'installation des panneaux est prévue en avril 2019.

Point sur les travaux de sécurisation à l'entrée de la route de la Chardonnière : rapporteur M. Gérard ALAIRE : les travaux sont pratiquement terminés. Il reste à combler l'ilot et les accotements.

Consultation citoyenne pour avis sur le projet parc éolien : vu que l'enquête publique portant sur le projet de ferme éolienne Chambon-Puyravault devrait avoir lieu en février 2019, le Conseil Municipal, unanime, décide de ne pas faire de consultation citoyenne pour avis un temps envisagée. Les administrés auront l'occasion de donner leur avis sur le projet lors de cette enquête publique.

Divers :

- ✓ 67 enfants inscrits pour le spectacle de Noël.
- ✓ Le tracteur et les défibrillateurs ont été achetés.
- ✓ Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le vendredi 25 janvier 2019 à 20h30 et le vendredi 8 mars 2019 à 20h30

Levée de séance : 22 heures

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 18 décembre 2018.

Le Maire,
Raymond DESILLE



Pièce n° 2/1

PROJET DE TERRITOIRE 2015-2030

Aigrefeuille d'Aunis • Anais • Ardillères • Ballon • Bochet • Breuil la Réorte • Chambon
Chervettes • Cîré d'Aunis • Forges • Genouillé • Landrais • Le Thou • Marsais • Père
Puyravault • Saint Crépin • Saint Georges du Bois • Saint Germain de Marencennes
Saint Laurent de La Barrière • Saint Mard • Saint Pierre d'Amilly • Saint Saturnin du Bois
Surgères • Vandré • Virson • Vouhé



Aunis
Sud

Ma Communauté
de Communes

Un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire

Un développement durable du territoire passe en outre par la préservation des ressources naturelles sur le long terme, en limitant les impacts environnementaux et en maintenant les grands équilibres écologiques. Un territoire rural harmonieux et équilibré offre différentes valeurs et ambiances comme le ressourcement, l'isolement, la sérénité, le terroir, la convivialité, et l'existence d'une vie plus saine⁴. Du fait de la dispersion de sa population, un territoire rural ne peut pas disposer d'une desserte en transports collectifs suffisante pour répondre à tous les besoins des habitants.

Mais depuis quelques années, des dispositifs de transports innovants sont mis en œuvre afin de lutter contre les difficultés d'accessibilité aux services, cela dans le cadre d'un développement durable⁵.

Le territoire doit à la fois mettre en place des conditions de développement et d'épanouissement idéales, pour les entreprises et leurs salariés, avec notamment une politique de déplacements adaptée et une qualité environnementale optimale. Il est nécessaire de développer un territoire durable où il fait bon vivre, loin de la pollution et des embouteillages.

⁴ TESTARD, Ariadine. Stratégie de développement touristique et territoire rural - le cas du Casur de Casagne. 2012-2013-168f.

⁵ CASTELLS, Michel, PACUL, Emmanuel. « La mobilité en milieu rural : une nécessaire coordination des actions dans un souci d'équité ». PUGCA, le quatrieme PACES, n°9, mai 2013, p.1-4.

